



Publié sur le site nternet de la Commune le 25 mai 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2023_54	Demande de subvention auprès du Département de la Drôme – travaux de voirie chemin Rochas et chemin de la Grande Mère d'eau des Gonthards	Approbation
DEL2023_55	Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation et modification du tableau des effectifs	Approbation

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_54 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 16 mai 2023

Nomenclature : 7.5 - Subventions

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BARNERON Séverine, WILHELM Nicolas, GUILHOT Caroline, ROIBET Amandine, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. PICCA Serge, BERNARD Patrick, BONHOURE Nicolas, FRANQUET BOURGEON Charline, THOMASSET Alexandre.

Ont donné pouvoir : M. BERNARD Patrick a donné pouvoir à M. GOMEZ David, M. Nicolas BONHOURE a donné pouvoir à M LARRA Stéphane, Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine.

Mme GUILLEMINOT Karine a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention auprès du Département de la Drôme – travaux de voirie chemin Rochas et chemin de la Grande Mère d'eau des Gonthards

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet de réfection de deux voiries dont le périmètre est continu (reprofilage et enrobé) : chemin Rochas et Chemin de la Grande Mère d'eau des Gonthards.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 110 942.00 € HT, soit 133 130.40 € TTC, réparti comme suit :

- Chemin de la Grande Mère d'eau des Gonthards : 53 000.00 € HT, soit 63 600.00 € TTC
- Chemin Rochas : 57 942.00 € HT, Soit 69 530.40 € TTC.

Cette opération peut être subventionnée par le Département de la Drôme, dans le cadre de la dotation forfaitaire à orientation voirie.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention, auprès du département de la Drôme, dans le cadre de la dotation forfaitaire à orientation voirie.

N° DEL2023_54 (suite)
Séance du 16 mai 2023

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_55 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 16 mai 2023

Nomenclature : 4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BARNERON Séverine, WILHELM Nicolas, GUILHOT Caroline, ROIBET Amandine, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. PICCA Serge, BERNARD Patrick, BONHOURE Nicolas, FRANQUET BOURGEON Charline, THOMASSET Alexandre.

Ont donné pouvoir : M. BERNARD Patrick a donné pouvoir à M. GOMEZ David, M. Nicolas BONHOURE a donné pouvoir à M LARRA Stéphane, Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine.

Mme GUILLEMINOT Karine a été élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le rapporteur expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Activités d'animation à l'ALSH les Zigottos.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01 juin 2023, un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h00.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le rapporteur demande que le Conseil l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel, au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé que :

- L'agent recruté exercera les fonctions définies ci-dessous,

- Le niveau de recrutement sera défini en référence au grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, 1^{er} échelon.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- CREE** un emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'animation à l'ALSH Les Zigottos à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaire, à compter du 01 juin 2023 ;
- AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an au grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, 1^{er} échelon. Le niveau de recrutement sera défini en référence au grade d'adjoint territorial d'animation ;
- DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- MODIFIE** et **APPROUVE** le tableau des effectifs comme suit :

<i>POSTE /EMPLOI</i>					
<i>Grade</i>	<i>Cat.</i>	<i>Durée hebdo. poste</i>	<i>Effectif budgétaire au 01/06/2023</i>	<i>Effectif pourvu au 01/06/2023</i>	<i>Missions (fiche de poste)</i>
<i>Filière Administrative</i>					
<i>Attaché principal</i>	A	35h	1	1	DGS
<i>Rédacteur principal de 2ème classe</i>	B	35h	1	1	Accueil - Etat-Civil
<i>Rédacteur territorial</i>	B	35h	1	0	Agent comptable et gestion RH, élections
<i>Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe</i>	C	35h	1	1	Urbanisme- Gestion cimetière - Social
<i>Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe</i>	C	35h	1	1	Agent comptable et gestion RH, élections
<i>Adjoint administratif territorial</i>	C	35h	1	0	Accueil - Etat-Civil
<i>Sous-Total filière administrative</i>			6	4	
<i>Filière Technique</i>					
<i>Agent de maîtrise principal</i>	C	35h	1	1	Agent des services techniques

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	18h	1	0	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial	C	35h	1	1	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial	C	20h	1	1	ATSEM
Adjoint technique territorial	C	19h	1	1	Agent de cuisine / ATSEM
Adjoint technique territorial	C	32h	1	1	Agent d'entretien
Sous-Total filière technique			9	8	
Filière Animation					
Animateur principal de 1ère classe	B	35h	1	1	Directrice ALSH
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	13h30	1	1	Animateur sportif
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Directrice adjointe ALSH
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	30h	1	1	Animatrice
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	28h	1	1	Animatrice
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	28h	1	1	Agent de cuisine
Adjoint territorial d'animation	C	30h	1	0	Animatrice
Adjoint territorial d'animation	C	35h	1	1	Animatrice
Adjoint territorial d'animation	C	35h	1	0	Animateur (trice)
Sous-Total filière animation			9	7	
Filière Police Municipale					
Chef de police municipal	C	17h35	1	1	Policier municipal
Sous-Total filière police municipale			1	1	
Filière médico-social					
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	31h30	1	0	ATSEM
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	35h	1	1	ATSEM
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	30h	1	1	ATSEM

<i>Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles</i>	C	35h	1	0	ATSEM
Sous-Total filière médico-social			4	2	
<i>Filière sportive</i>					
<i>Educateur territorial des activités physiques et sportives</i>	B	28h	1	0	<i>Educateur sportif</i>
Sous-Total filière sportive			1	0	
TOTAL GENERAL DES EFFECTIFS PERMANENTS			30	22	

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et **A PROCEDER** au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD